

Bachelor spécialisé Travel

Titre certifié RNCP de niveau 6 "Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages"

Contrat d'Apprentissage



Année d'inscription : 2025

Démarrage du parcours de formation : Octobre 2025

Date de fin de parcours : Septembre 2026

DESCRIPTION

Objectifs de la formation :

Le programme Bachelor "Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages" permet de construire et affiner le projet professionnel de chacun et de développer les compétences spécifiques et connaissances abouties du secteur de l'industrie du Tourisme et des Voyages.

Objectifs de la formation :

- Décrypter le monde du voyage et ses différents marchés,
- Comprendre comment appliquer le développement durable dans le secteur du tourisme,
- Etre en capacité de créer un événement de A à Z et s'assurer du bon déroulement logistique,
- Concevoir un produit touristique durable,
- Créer du contenu pour valoriser une marque sur le web ou les réseaux sociaux,
- Mettre en place des actions commerciales pour assurer une qualité et satisfaction client,
- Connaître les bases de la gestion financière et du droit du tourisme,
- Maîtriser les outils de bureautique, communication et web,
- Perfectionner la maîtrise de l'anglais

Spécificités de l'ESCAET :

• Notre accompagnement pédagogique

Notre équipe expérimentée encadre et accompagne chaque apprenti dans la construction de son projet professionnel et dans l'acquisition de ses apprentissages.

• Notre réseau de partenaires professionnels

Notre réseau s'est construit au fil de nos 40 années d'expérience. De nombreux acteurs du tourisme tels que TO, agences de voyages, hébergeurs, transporteurs, entreprises Tech & IT... faciliteront la recherche d'une entreprise d'accueil pour les projets d'alternance de nos apprentis.

Contenu de la formation :

• PREAMBULE : MARCHÉ DU TOURISME ET DU VOYAGE

Marché du voyage de loisir

Marché du voyage d'affaires

Marché de l'hébergement

Marché de la mobilité

Marché des institutionnels

Marché de la technologie

• BLOC 1 : GESTION DE PROJET ÉVÉNEMENTIEL

MICE et événementiel

Conception de projets événementiels

Outils de gestion de projet

Coordination d'équipe & budgétisation

• BLOC 2 : PRODUCTION D'OFFRES ET DE SERVICES

Etude de marché

Conception de produits touristiques durables

Pricing et Yield

Droit du tourisme

• BLOC 3 : PROMOTION D'OFFRES ET DE SERVICES

Principe de la communication

Social media et influenceurs

Site web et référencement

Outils de création graphique et newsletter

Relation presse & Médias

Branding

• BLOC 4 : ACTIONS COMMERCIALES & RELATION CLIENT

Prospection, vente et négociation

Evaluation de la qualité & satisfaction client

Comptabilité

Outils de la relation client

• ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Anglais

Prise de parole en public

Introduction & Applicatif IA

Ressources Humaines

Carrière professionnelle

1
AN

jusqu'à 500 € /an
de reste à charge pour l'employeur
(hors participation obligatoire au financement)

Formation en Alternance

Référence : BA APP

Titre RNCP : N°37502 Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages, enregistré le 24-04-2023 - certificateur : ESCAET.

Code diplôme : 26X33409

Résultats attendus de la formation :

Obtention du Bachelor spécialisé Travel, titre RNCP certifié de niveau 6 "Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages"

ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

Public visé :

La formation en alternance est réalisée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux personnes de 16 à 29 ans.

Cette limite d'âge ne s'applique pas pour :

- Les personnes en situation de handicap,
- Les repreneurs d'entreprise,
- Les sportifs de haut niveau.

Se renseigner auprès de l'organisme de formation pour plus de détails.

L'apprenti est un salarié de l'entreprise à part entière.

Prérequis pédagogiques :

Avoir un bac+2 ou titre de niveau 5

Se renseigner auprès de l'organisme de formation pour plus de détails.

Matériel informatique nécessaire :

L'apprenant doit disposer d'un ordinateur Mac ou PC bénéficiant d'un micro et d'une webcam en bon état de fonctionnement, ainsi que du navigateur Google Chrome. L'apprenant devra également posséder une connexion internet satisfaisante.

Un compte professionnel Google sera fourni par l'ESCAET et devra être installé sur le smartphone de l'apprenant, ainsi que les applications professionnelles Gmail, Agenda, Drive, etc pour communiquer avec l'équipe dans le cadre de son parcours de formation.

Modalités et délais d'accès :

Tout candidat devra :

- remplir un dossier de candidature accompagné de pièces justificatives.
- réaliser un entretien individuel de motivation, téléphonique ou en visio, avec la responsable des admissions pour évaluer l'adéquation de votre profil avec le Bachelor "Responsable des Activités du Tourisme & des Voyages"

La période d'admission est possible tout au long de l'année.

La rentrée annuelle est au mois d'octobre.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Formation théorique	441h dont : <ul style="list-style-type: none">• 112h obligatoirement en présentiel (soit 25%)• 329h au choix (présentiel/distanciel)
Formation pratique	Présence de l'apprenti toute la semaine en entreprise et seulement 6 jours par mois à l'école (soit 3 jours tous les 15 jours) avec 3 exceptions : <ul style="list-style-type: none">• d'octobre à début novembre, 100% à l'école• semaines d'examen en janvier, avril et septembre (+juin en cas de rattrapages)• de juillet à août, 100% en entreprise

Bachelor spécialisé Travel

Titre certifié RNCP de niveau 6 "Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages"

Contrat d'Apprentissage



DÉROULÉ DE LA FORMATION

Exécution de la formation :

La formation se déroule sur une période d'un an avec une rentrée annuelle au mois d'octobre.

Elle alterne :

- des périodes de formation théorique en Centre de Formation
- et des périodes de formation pratique en Entreprise

L'alternance se réalise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en CDD ou CDI selon un calendrier défini en début d'année et communiqué à l'entreprise et à l'apprenti.

Méthodes mobilisées pour la formation théorique en Centre de Formation :

Format pédagogique :

A l'ESCAET, nous avons la conviction que la digitalisation vécue par les entreprises passe désormais par les écoles. C'est pour cette raison que nous avons pris le parti de suivre le mouvement et de proposer une forme de télétravail. Ainsi, pendant toute la durée de votre parcours, vous avez la possibilité d'assister aux cours en présentiel ou en distanciel depuis le lieu de votre choix. Des périodes de présence sont tout de même obligatoires dans nos locaux à Aix-en-Provence, notamment lors de la rentrée ou des partiels. Pour vous proposer ce format d'enseignement innovant, l'ensemble de nos salles de cours ont été équipées de caméras et de tableaux interactifs vous permettant d'interagir avec les intervenants et vos camarades, que vous soyez au sein de la classe ou à distance. Cette formation hybride vous permet de concilier plus facilement votre reprise d'études avec votre vie personnelle. En complément, chaque participant disposera d'un accès personnel aux outils utilisés tout au long de la formation : plateformes d'apprentissage en ligne nécessaires pour certains cours, outils collaboratifs de bureautique et de communication...

Choix des intervenants :

Si nous voulons vous former au plus juste des attentes des recruteurs, nos enseignements doivent être le plus proche de la réalité métier. C'est pour cette raison que nous faisons appel à des professionnels de l'industrie, experts souvent en poste, qui peuvent partager avec vous leur expertise.

Chaque année, intervenants & cours sont challengés par notre équipe pédagogique, ce qui vous permet de bénéficier d'enseignements en lien avec les tendances qui émergent et qui pourront être des compétences recherchées par les recruteurs à court terme.

Langue utilisée lors de la formation : Français

Modalités d'évaluation :

- **RNCP37502BC01** - Etudes de cas composées de plusieurs cas pratiques - examen écrit - individuel
- **RNCP37502BC02** - Etudes de cas composée de plusieurs cas pratiques - examen écrit - individuel et en groupe
- **RNCP37502BC03** - Etude de cas composée de plusieurs cas pratiques - examen écrit - individuel
- **RNCP37502BC04** - Mise en situation professionnelle - épreuve orale - en groupe / Etude de cas de composée de plusieurs cas - épreuve écrite - individuel

Les conditions d'obtention du titre RNCP "Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages" sont les suivantes :

- La validation des 4 blocs de compétences avec une moyenne générale sur chacun des blocs supérieure ou égale à 10/20
- La formation pratique en entreprise
- Une moyenne supérieure ou égale à 10/20 obtenue sur le dossier écrit et la soutenance orale

L'examen final consistera en un travail écrit préparatoire et une soutenance orale devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique de l'ESCAET et de professionnels de l'industrie du Tourisme et des Voyages.

La présence en centre de formation est obligatoire pour le passage des évaluations.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous mettons en place un certain nombre de mesures afin d'adapter nos formations et l'accessibilité de nos locaux aux personnes en situation de handicap :

- Entretien dès la candidature et/ou l'inscription : l'apprenant et le référent handicap de l'ESCAET étudient ensemble la faisabilité du projet pédagogique à partir de ces moyens, en lien éventuellement avec les dispositifs régionaux d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation
- Consolidation et partage des informations non confidentielles aux équipes internes et externes afin qu'elles puissent adapter leurs processus respectifs
- Outils de visioconférence et équipement des salles pour donner la possibilité aux apprenants de suivre la formation à distance, de réaliser à distance des travaux en groupe, entretiens, examens, soutenances...
- Tiers temps possible pour les évaluations
- Accompagnement tout au long de l'année : tout au long de son parcours de formation, notre référent handicap accompagne l'apprenant en situation de handicap, vérifie l'adéquation des dispositions prises et des aménagements mis en place, veille à son égal accès aux contenus pédagogiques, l'assiste dans sa recherche de stage ou d'emploi de manière adaptée etc.

Les locaux du rez-de-chaussée sont par ailleurs accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Bachelor spécialisé Travel

Titre certifié RNCP de niveau 6 "Responsable des Activités du Tourisme et des Voyages"

Contrat d'Apprentissage

DÉBOUCHÉS

Secteurs d'activités :

Secteurs d'activités :

Tour opérateur - Agence de voyages de loisirs et/ou d'affaires 100% en ligne - Comparateurs et moteurs de recherche de voyages - Agence de voyages de loisirs et/ou d'affaires indépendantes, franchisée ou intégrée à un réseau - Agence de voyage réceptive - Opérateurs d'activités de loisirs - Organismes institutionnels du tourisme - Agences de tourisme d'affaires et événementielles - Hébergement indépendante (hôtellerie, hôtellerie de plein air, gîtes & chambres d'hôtes), Chaîne d'hébergement (hôtellerie, hôtellerie de plein air, gîtes & chambres d'hôtes) - Entreprises de transport de voyageurs (compagnies aériennes, compagnies maritimes, compagnies ferroviaires, transports automobiles de personnes, loueurs de voitures et vélos) - Entreprises d'informatique dédiées à des activités du tourisme et des voyages : Global Distribution Systems (systèmes de distribution mondiale), éditeurs de solutions de gestion et de réservation des voyages de loisirs et des voyages d'affaire - Taille des entreprises ou services employeurs: variable: TPE, PME, ETI, Grand Groupe & Multinationale

Type d'emplois accessibles :

Chef(fe) de produit tourisme ou Assistant(e) Chef(fe) de produit tourisme - Chef(fe) de projet événementiel ou Assistant(e) Chef(fe) de projet événementiel - Chargé/Chargée de voyage en entreprise - Chargé(e) de projet Marketing ou Assistant(e) Chargé(e) de projet Marketing - Responsable Commercial(e) ou Assistant(e) Responsable Commercial(e) - Responsable des ventes ou Assistant(e) Responsable des ventes - Chargé(e) de mission tourisme - Chargé(e) de communication - Chargé de support technique clients - Gestionnaire de structure d'hébergement touristique

Code(s) ROME :

G1302 - Optimisation de produits touristiques
G1301 - Conception de produits touristiques
E1107 - Organisation d'évènementiel
M1704 - Management relation clientèle

Poursuite d'études

Vous pouvez également poursuivre votre formation en intégrant le **MBA International Travel Management** de l'ESCAET, formation Bac+5 en 2 ans, en vue d'obtenir le titre RNCP certifié de niveau 7 N°38491 "Manager des Activités du Tourisme et des Voyages".

Cette formation est accessible en formation initiale ou par voie d'apprentissage.

TROUVER SON ENTREPRISE D'ACCUEIL

L'ESCAET s'engage à accompagner l'apprenti dans ses démarches (Lettre de motivation, CV, contact, ...), pour trouver son entreprise d'accueil.

En amont de la rentrée et de la recherche d'entreprise, des Journées d'Intégration de l'Apprentissage sont organisées à l'ESCAET pour permettre à tous les futurs apprentis de :

- découvrir l'école et l'équipe
- avoir toutes les informations clés du parcours de formation
- comprendre le secteur du tourisme et les métiers
- créer les outils de candidature
- rencontrer des professionnels du secteur

Si à la date de la rentrée, l'apprenti n'a pas trouvé d'entreprise d'accueil, il est possible de démarrer la formation en accord avec le CFA : l'apprenti dispose alors d'un délai de 3 mois pour trouver une entreprise d'accueil et signer un contrat d'apprentissage.

FRAIS DE FORMATION

La formation théorique et pratique pour l'apprenti est gratuite et aucune somme ne peut lui être demandée.

Dispositions financières		
Montants net de TVA (article 261 4,4° du CGI)	Frais pédagogiques	Frais annexes
Montant de la prestation	9 000 € par an	jusqu'à 500€
Montant du niveau de prise en charge par l'OPCO	variable*	jusqu'à 500€
« Reste à charge » pour l'entreprise *	jusqu'à 500€ par an	-
Participation obligatoire de l'employeur **	750 € par an	-

* Le montant des prises en charge peut varier de manière significative d'un OPCO à l'autre. Cependant, afin de rester équitable avec tous nos partenaires et de leur permettre d'embaucher nos apprenants de manière égale, l'école ne demandera pas plus de 500 € de reste à charge aux entreprises dont les OPCO ne couvrent pas 100 % de la formation.

**Conformément au Décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage, l'employeur est redevable d'une participation obligatoire au financement d'une formation de niveau 6 ou 7 réalisée via un contrat d'apprentissage conclu à compter du 1er juillet 2025. Cette participation est fixée forfaitairement à 750 euros par contrat.

Cette participation sera l'objet de l'émission, par le CFA, d'une facture transmise à l'employeur à l'issue de la période d'essai du contrat d'apprentissage concerné par la présente convention, soit après l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti(e). En cas de rupture du contrat d'apprentissage pendant la période d'essai, cette participation obligatoire sera, dans la limite de 750 euros, fixée à 50% du niveau de prise en charge (NPEC) défini pour les Opérateurs de compétences, retenue au prorata temporis du nombre de jours effectués dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Lorsqu'à la suite d'une rupture anticipée du contrat d'apprentissage, un nouveau contrat d'apprentissage est conclu avec un autre employeur, le montant de la participation est fixé à la somme forfaitaire de 200 euros.

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
ESCAET - 6 avenue de Grassi - 13100 Aix-en-Provence

Renseignements et inscription :

Amandine KURZAWA - 06 48 67 62 86
Gaëlle VELON - 07 82 38 49 81
Anne-Laure ROBIN - 06 51 27 54 79
Justine CANAVAGGIA - 07 83 64 75 96
Laetitia REYNIER - 07 84 35 60 18
Mail : candidats@escaet.fr

Assistance technique et pédagogique :

Kenza ARADJ et Alycia COUPET
Mail : front-office@escaet.fr
Tél. : 04 42 96 64 97
Mob. : 07 63 00 43 46

Le contrat d'apprentissage

Réglementation et aides aux entreprises

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Dès lors que son contrat d'apprentissage est signé, l'apprenti bénéficie d'une rémunération selon le barème officiel de l'année en cours versée par son employeur.

Si l'apprenti démarre sa formation sans contrat d'apprentissage, il ne perçoit pas de rémunération mais a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. A ce titre, il bénéficie de la protection sociale pendant cette période.

	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année*	774,77 € (43% SMIC)	954,95 € (53% SMIC)	1 801,80 € (100% SMIC)
2 ^{ème} année*	918,92 € (51% SMIC)	1 099,10 € (61% SMIC)	ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
3 ^{ème} année*	1 207,21 € (67% SMIC)	1 405,40 € (78% SMIC)	

(*) Si l'apprenti.e a déjà fait l'objet d'un précédent contrat en apprentissage, son positionnement sera différent.

Les montants indiqués correspondent au salaire brut.

Des majorations peuvent s'appliquer - se renseigner auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et l'Insertion.

Un simulateur de coût du contrat est mis à disposition des employeurs par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion sur le Portail de l'Alternance :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R56912>

AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

→ Aide à l'embauche pour les contrats d'apprentissage 2025

Pour les contrats signés **entre le 24 février 2025 et le 31 décembre 2025** avec un apprenti préparant à un diplôme de niveau bac + 5 maximum, une aide unique est versée de manière automatique et mensuelle à l'employeur au titre de la seule première année du contrat :

- 👉 **5 000 €** pour les entreprises de moins de 250 salariés (sans condition)
- 👉 **2 000 €** pour les entreprises de 250 salariés ou plus (sous réserve de respect du quota d'alternants)
- 👉 **6 000 €** pour les apprentis en situation de handicap.

À savoir

Ce montant est proratisé en fonction du nombre de mois réellement travaillés. En cas de rupture du contrat avant sa date d'échéance, l'aide est versée jusqu'au dernier mois du contrat. Pour les mois qui suivent la fin de la relation contractuelle, les sommes perçues en trop doivent être remboursées à l'ASP.

→ Exonération de cotisations sociales totale ou partielle selon la taille de l'entreprise

La rémunération de l'apprenti n'est pas assujettie à la CSG et à la CRDS. Les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse) sont totalement exonérées. Les cotisations salariales d'assurance chômage sont exonérées. Les cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues.

Se renseigner auprès de l'Urssaf pour plus de détails.

→ Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage selon la taille de l'entreprise

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un **employeur** et un **salarié**.

Son objectif est de permettre à **une personne, âgée de 29 ans maximum**, de suivre **une formation générale, théorique et pratique**, en vue d'acquérir un diplôme d'Etat ou **un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**.

Pour quels employeurs ?

Toute entreprise du secteur privé, y compris les associations, peut embaucher un apprenti.

Quel type de contrat et quelle durée ?

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

- **Lorsqu'il est conclu dans le cadre d'un CDI**, le contrat débute par la période d'apprentissage d'une durée équivalente au cycle de la formation suivie, sans remettre en cause la protection particulière dont bénéficie l'apprenti pendant sa période de formation théorique et pratique.
- **Lorsque le contrat est à durée limitée**, il s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du titre visé, soit 2 ans.

FORMALISATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est conclu à l'aide d'un formulaire type signé par l'employeur et l'apprenti.

Il est accompagné d'une convention de formation entre le Centre de formation et l'entreprise d'accueil.

Avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent celui-ci, l'employeur transmet les exemplaires du contrat d'apprentissage complet, accompagné de la convention de formation attestant l'inscription de l'apprenti à l'opérateur de compétences dont il dépend.

ENCADREMENT DE L'APPRENTI

L'apprenti bénéficie d'un **double encadrement** :

- Le suivi au **centre de formation** est assuré par le **tuteur pédagogique**
- Le suivi en **entreprise** est assuré par le **maître d'apprentissage**